

Modalités et déroulement

**Haute école des arts
de la scène**

Bachelor Théâtre

Concours

La Manufacture



Calendrier 2022

Conditions d'admission

09.02 à 19h

Portes ouvertes en ligne
La séance d'information est enregistrée puis consultable sur manufacture.ch

24.03

Date limite d'inscription en ligne
manufacture.ch

02 – 06.05

1er tour d'auditions
La Manufacture, Lausanne

10 – 13.05

Résultats du 1er tour et convocation
au 2e tour pour les candidat·es retenus

04 – 09.07

2e tour d'auditions – Stage probatoire
La Manufacture, Lausanne

09.07

Résultats du 2e tour d'auditions

Majorité

Les candidat·es doivent avoir 18 ans révolus au moment de l'entrée prévue dans la filière (soit septembre 2022).

Diplômes

Peuvent s'inscrire au concours les candidat·es titulaires de l'un des diplômes suivants :

- maturité gymnasiale ou équivalent (Bac)
- maturité spécialisée dans le domaine musique et théâtre
- maturité professionnelle reconnue

L'école peut, à titre exceptionnel, ne pas exiger des candidat·es le diplôme requis si ils ou elles font preuve d'un talent hors du commun dans le domaine artistique.

Pratique théâtrale préalable

Les candidat·es doivent également attester d'une pratique ou d'une formation théâtrale préalable intensive d'au moins une année. La formation doit avoir été suivie sous la responsabilité d'un·e professionnel·le, dans le cadre d'un conservatoire, d'un cours privé ou d'une école d'art dramatique.

Candidat·es internationaux

Aucune condition de nationalité n'est exigée. Les titulaires de diplômes étrangers peuvent concourir à l'entrée en Bachelor Théâtre si leur diplôme est équivalent à l'un des titres cités ci-dessus.

Exigences linguistiques

La Manufacture se situe dans la partie francophone de la Suisse (Romandie) et la langue principale de travail et de la vie quotidienne est le français. Une très bonne connaissance de la langue française est donc exigée.

Contact

Haute école des arts de la scène
Grand-Pré 5, CP 160, CH-1000 Lausanne 16

Pour toute question ou information complémentaire:
auditions-bat@manufacture.ch
manufacture.ch

Déroulement

Inscription

Admission

La formation de Bachelor Théâtre se fait sur concours. Celui-ci a lieu deux années sur trois. Une promotion de 16 étudiant·es comédien·nes est formée à l'issue des épreuves.

La procédure d'admission (concours) en trois phases :

1. Inscription au concours
 2. 1^{er} tour d'auditions
 3. 2^e tour d'auditions – Stage probatoire
- Ces épreuves sont obligatoires pour tout candidat·e inscrit. Aucune équivalence ou dérogation n'est accordée.

Dispositions particulières liées à la crise sanitaire

Veuillez noter que les dates et les procédures d'auditions pourraient être amenées à changer en fonction de l'évolution des réglementations en lien avec la pandémie de coronavirus.

Candidat·es internationaux

Les auditions ayant lieu en présentiel, tous les candidat·es doivent effectuer les démarches administratives afin de pouvoir rentrer sur le territoire suisse. Pour les ressortissant·es d'un pays non membre de l'UE/AELE, il faut veiller à contrôler si un visa est nécessaire suffisamment à l'avance, les démarches pouvant prendre plusieurs mois.

Accessibilité

La Haute école propose un accompagnement aux personnes en situation de handicap, qui peut prendre la forme d'une aide technique ou humaine, un aménagement de la durée de l'épreuve, etc. Les candidat·es souhaitant en bénéficier sont invités à en faire la demande par email.

Inscription au concours

L'inscription au concours d'entrée se fait exclusivement en ligne, sur le site de La Manufacture, via un espace dédié accessible jusqu'au **24 mars 2022 à minuit**.

Procédure

Pour s'inscrire au concours, chaque candidat·e doit :

- Créer un espace personnel
- Compléter le formulaire administratif et télécharger les pièces justificatives aux formats demandés
- Renseigner les scènes présentées lors du premier tour d'auditions
- Valider l'envoi de son inscription
- S'acquitter du versement de la taxe d'examen d'admission de 80CHF/80€, payable uniquement via la plateforme sécurisée Paypal

Un accusé de réception est envoyé à l'adresse email liée à l'espace personnel une fois l'inscription validée. Après validation, toute modification doit faire l'objet d'une demande spécifique par email.

Documents à fournir

Liste des pièces justificatives à fournir dans le formulaire :

- photo d'identité
- copie d'une pièce d'identité
- copies des diplômes obtenus
- certificat de pratique théâtrale intensive
- CV
- lettre de motivation

Choix des scènes pour le premier tour d'auditions

Chaque candidat·e prépare quatre scènes de son choix, qui doivent durer moins de trois minutes chacune. Celles-ci doivent être renseignées dans le formulaire d'inscription au concours.

- une scène dialoguée du répertoire théâtral, antérieure à 1980
- une scène dialoguée du répertoire théâtral, postérieure à 1980
- un monologue tiré du répertoire littéraire
- un parcours libre, création scénique dans laquelle le texte n'est pas central (présenté individuellement ou avec une réplique)

À l'issue de la période d'inscription, les dossiers reçus sont examinés pour établir la liste des candidat·es admissibles. La convocation au premier tour d'auditions leur sera envoyée le **8 avril 2022**.

1^{er} tour d'auditions

02 – 06.05
La Manufacture, Lausanne
Durée : 2 h

Déroulement

Les candidat·es sont convoqués par groupe pour une durée de 2 h. Chaque candidat·e présente une à quatre scènes parmi celles préparées, à la demande du jury. S'il l'estime utile, le jury peut également donner une consigne aux candidat·es et demander de reprendre une scène.

Répliques

Pour les scènes dialoguées, les candidat·es peuvent venir avec leurs propres répliques ou trouver une réplique parmi les autres candidat·es ou les étudiant·es présents à La Manufacture.

Ces scènes peuvent être présentées en scènes doubles. Une scène double est une scène commune à deux candidat·es du concours. Tous·tes deux doivent avoir déposé un dossier d'inscription, et sont évalués en même temps par le jury sur cette scène où ils·elles se donnent la réplique.

Jury

La sélection est assurée par un jury établi et présidé par le·la responsable académique de la filière. Constitué de trois membres minimum, celui-ci est composé du·de la responsable de la filière, d'artistes professionnel·les et de pédagogues du théâtre ou des arts vivants.

Logements et repas

Les candidat·es doivent organiser leur logement et leurs repas de façon autonome.

Résultats

À l'issue de ce premier tour d'auditions, un groupe de maximum 32 candidat·es est retenu pour le deuxième tour. Les résultats et les consignes seront communiqués par email entre le 10 et le 13 mai 2022. Les candidat·es sélectionnés ont jusqu'au 29 mai pour confirmer leur participation au stage probatoire du deuxième tour. Les personnes en liste d'attente seront contactées dès le 30 mai en cas de désistements. Le jury ne motivera pas ses décisions auprès des candidat·es.

2^e tour d'auditions – Stage probatoire

04 – 09.07
La Manufacture, Lausanne
Durée : 6 jours

Voyage

Pour les candidat·es ne résidant pas dans la région, il faut prévoir d'arriver la veille au soir à Lausanne (le 3 juillet) et de repartir le 10 juillet au matin.

Déroulement

Les candidat·es retenus sont invités à un stage pratique collectif d'une durée de six jours, organisé dans les locaux de La Manufacture. Celui-ci consiste en cinq jours de stage complets, suivis le samedi 9 juillet par une matinée consacrée à des entretiens individuels avec l'ensemble du jury. Des consignes de préparation au stage (apprentissage de texte ou autres) seront envoyées aux candidat·es sélectionnés dès la communication des résultats du premier tour.

Jury

La sélection est assurée par un jury établi et présidé par la direction de La Manufacture ou son·sa représentant·e. Constitué de quatre membres minimum, celui-ci est composé de la direction de La Manufacture, du·de la responsable de la filière, d'artistes professionnel·les et de pédagogues du théâtre ou des arts vivants.

Logements et repas

Les repas de midi sont pris en charge par La Manufacture. Les candidat·es doivent organiser de manière autonome leur logement et leurs repas du soir.

Résultats

Les 16 candidat·es retenus pour constituer la future promotion de comédien·nes seront avertis directement à l'issue du stage, le **samedi 9 juillet 2022**. Chaque candidat·e non-reçu pourra aussi obtenir une information sur les motivations de la décision du jury à ce moment-là. Les résultats seront également communiqués officiellement par email les jours suivants.